

Photocopiez le présent formulaire et distribuez-le dans les écoles, les centres communautaires, les églises etc.

# Inscription au Concours 2010-2011

## Concours de communication pour sourds et malentendants

Nom \_\_\_\_\_ Garçon/Fille

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

École \_\_\_\_\_

Je n'ai participé à aucun Concours de communication pour sourds et malentendants organisé par un autre club Optimiste au cours de la présente année scolaire.  Oui  Non

Numéro du club Optimiste parrain \_\_\_\_\_

Présidente/président de comité du CCSM \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

*Je désire m'inscrire au Concours de communication pour sourds et malentendants afin d'acquérir formation et expérience sur l'art de m'exprimer en public. Je prendrai connaissance des règlements et me conformerai à toutes les exigences.*

Signature de la concurrente ou du concurrent \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Permission du parent, de la tutrice ou du tuteur :** *Par la présente, j'autorise mon enfant/pupille à participer à ce concours.*

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lien ou parenté \_\_\_\_\_

**Contrôle par un audiologiste :** *J'atteste que l'élève inscrit ci-dessus a une perte d'acuité auditive de 40 décibels ou plus.*

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

**Sujet : « Si j'étais chef de file du monde libre, la première question que j'aborderais serait... »**

### Règlements officiels

#### Première section — Règlements généraux

1. Les concurrentes/concurrents doivent s'inscrire par le truchement d'un club Optimiste local.
2. La présidente ou le président et le comité du CCSM sont responsables de toutes les phases du concours et leurs décisions prises en conformité avec les règlements publiés sont irrévocables.
3. Toutes les compétitions doivent être organisées uniquement par des Optimistes.
4. La présidente ou le président du comité fixe la date, l'heure et l'endroit de la tenue du concours.
5. Toutes les concurrentes et tous les concurrents sont assujettis aux règlements officiels du concours.
6. Le formulaire d'inscription doit être rempli par chaque concurrente/concurrent, et remis à la présidente ou au président de comité du concours de club.
7. À l'échelon du district, il doit y avoir au moins trois concurrentes/concurrents participant au concours.

#### Deuxième section — Admissibilité des concurrentes/concurrents

1. Le concours est ouvert aux jeunes gens jusqu'à la 12<sup>e</sup> année aux États-Unis et au Canada, jusqu'au CÉGEP au Québec et jusqu'à la 13<sup>e</sup> année aux Antilles. Pour être admissibles, les élèves doivent souffrir d'une perte d'acuité auditive de 40 décibels ou plus. Les participantes/participants doivent présenter les résultats d'un audiogramme, administré par un audiologiste qualifié, qui ne peut être antérieur à 24 mois avant la date du concours.
2. Les concurrentes/concurrents sont admissibles à un seul concours de club au cours d'une année donnée.
3. Chaque concurrente/concurrent doit personnellement préparer son exposé avec le moins d'aide possible sur le contenu. Il est permis d'y apporter des améliorations en tout temps.

4. Tout élève qui a déjà gagné une bourse d'études dans le cadre d'un CCSM ou d'un CCM de district n'est admissible à aucune autre compétition ultérieure.

#### Troisième section — Règlements du concours

1. Les concurrentes/concurrents doivent faire un exposé portant sur le thème officiel.
2. Les concurrentes/concurrents peuvent s'exprimer en langage gestuel, en langage articulé ou au moyen des deux.
3. Les présentations peuvent être livrées dans une autre langue que l'anglais si la langue utilisée est une langue officielle du pays dans lequel se trouve le club Optimiste parrain.
4. Le service d'interprète est fourni par le club, la zone ou le district parrain.
5. Toutes les concurrentes et tous les concurrents doivent annoncer le thème officiel avant le début de leur exposé. Une pénalité de trois points sera automatiquement imposée par la chronométreuse ou le chronométrateur si la concurrente ou le concurrent déroge au présent règlement.
6. Toute citation ou œuvre utilisées au cours de la présentation, protégées par un droit d'auteur, doit être identifiée correctement. L'omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés résultera dans la disqualification de la concurrente ou du concurrent.
7. L'utilisation d'accessoires, d'uniformes, de costumes particuliers ainsi que le recours à un souffleur sont interdits. Tout manquement à ce règlement entraîne la disqualification. Si la concurrente ou le concurrent le souhaite, il peut se servir de notes et d'un lutrin.
8. Le temps alloué ne sera pas moins de quatre minutes, mais pas plus de cinq minutes. Les concurrentes/concurrents dont la durée du discours est inférieure ou supérieure à la limite de temps n'en seront pas avisés, mais ils seront pénalisés d'un point par tranche de quinze secondes en dessous ou au-dessus de la limite prescrite. Cette pénalité est infligée par la chronométreuse ou le chronométrateur.